

Budget 2025 et PDI 2025-2034

Une métropole à échelle humaine

Faits saillants

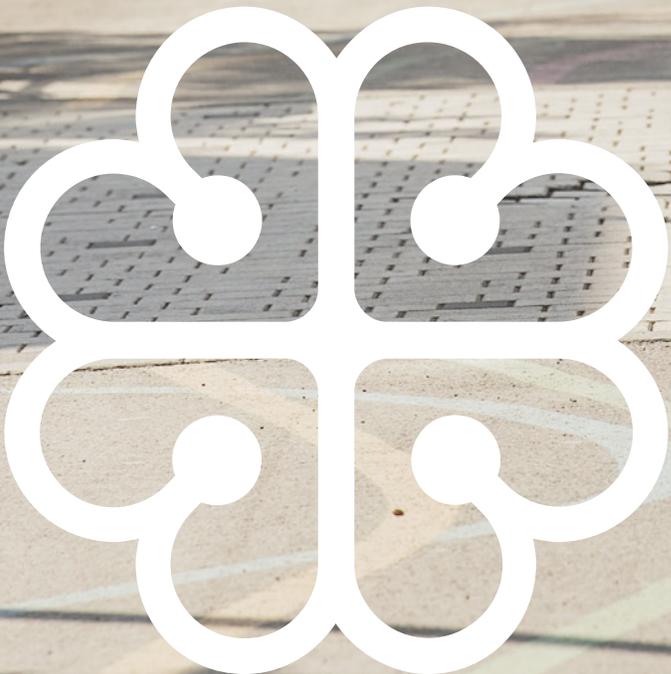


Table des matières

4 Mots

Mot de la mairesse

Mot du président du comité exécutif

Mot du directeur général

7 Budget de fonctionnement 2025

Un budget équilibré de 7,28 G\$

Fiscalité locale

15 Faits saillants

Budget 2025 et PDI 2025-2034 : Une métropole à échelle humaine

Performance organisationnelle

Habitation

Itinérance

Centre-ville

Infrastructures

Le Montréal de demain

33 Programme décennal d'immobilisations 2025-2034

Un PDI de 24,8 G\$

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

40 Gestion de la dette

Mot de la mairesse



C'est avec le sentiment du devoir accompli que nous présentons le budget 2025 et le programme décennal d'immobilisation 2025-2034. À la fois rigoureux et ambitieux, ce budget est connecté aux enjeux prioritaires de la métropole, tout en investissant dans son avenir, que nous souhaitons vert, sécuritaire, inclusif et abordable.

En protégeant les services à la population, en ayant le courage de réparer les infrastructures, en continuant d'investir massivement pour préserver l'abordabilité de la métropole et en accélérant la construction de milieux de vie complets, verts, sécuritaires et agréables, la Ville de Montréal démontre une fois de plus qu'elle est tournée vers les besoins immédiats et les aspirations de la population.

Comme dans toutes les grandes métropoles, la crise du logement touche de plus en plus de ménages montréalais et c'est pourquoi la Ville continue de faire de l'habitation l'un de ses principaux chevaux de bataille.

Nos efforts pour lutter contre la crise du logement portent fruit et nous renforcerons les mesures en place. Pour accélérer la construction de logements hors marché, qu'ils soient sociaux ou abordables, partout à Montréal, nous continuerons de dédier des sommes à l'acquisition de terrains et de bâtiments. Nous ajoutons 100 M\$, sur les 3 prochaines années, au budget du Service de l'habitation, afin de propulser Loger+, qui vise l'accélération des mises en chantier et l'augmentation de l'offre de logements hors marché. Il s'agit d'un budget historique dédié à l'habitation, qui permettra à la métropole de continuer d'adopter des outils novateurs, efficaces et ambitieux. Pour protéger les logements abordables existants, nous bonifierons également les effectifs dédiés à la salubrité du parc locatif, et nous continuerons d'acquérir des maisons de chambres, qui sont souvent le dernier rempart avant l'itinérance.

Avoir un toit est un droit fondamental, qui est malheureusement hors de portée pour plusieurs personnes. Dans un esprit d'inclusion, et avec une volonté ferme de renforcer la cohésion sociale, la Ville appuiera de nombreux projets en soutien aux personnes en situation d'itinérance, grâce à une enveloppe bonifiée de 50 %.

Nous en sommes convaincus, une collaboration soutenue et renforcée entre tous les acteurs du milieu est la clé pour répondre efficacement aux enjeux liés à l'itinérance et nous assurer que toutes et tous puissent vivre dignement et de façon sécuritaire à Montréal.

Tournée vers l'avenir, la Ville maintiendra son engagement de consacrer de 10 % à 15 % du PDI à des investissements transversaux liés à l'adaptation aux changements climatiques, notamment des infrastructures éponges. Nous continuerons également à faire preuve de courage et de rigueur, en maintenant la cadence accélérée de la mise aux normes des infrastructures souterraines.

En limitant les embauches et en poursuivant sa révision des programmes, la Ville de Montréal continuera de mettre chaque dollar là où ça compte, tout en bâtissant des milieux de vie complets pour la population. Nous continuerons de construire de nouvelles infrastructures dans les quartiers, d'offrir des activités variées aux jeunes et aux familles, tout en demeurant une destination touristique et économique incontournable.

Je suis confiante que ce budget permettra d'ancrer davantage la métropole dans le 21^e siècle et à la préparer pour l'avenir. Nous poursuivrons ainsi notre travail pour consolider l'attractivité du centre-ville et saisir toutes les occasions pour favoriser le développement économique aux quatre coins de la métropole. De plus, nous célébrerons et renforcerons son identité comme métropole francophone des Amériques, en faisant rayonner sa vitalité culturelle et la personnalité unique de Montréal.

Ce budget, mon huitième, sera mon dernier. Cela aura été un grand honneur d'avoir contribué à transformer Montréal pour en faire une métropole mieux préparée à relever les défis de demain. Ensemble, nous bâtissons une ville inclusive, prospère et résiliente, une ville qui a beaucoup à offrir, et dont nous pouvons toutes et tous être très fiers.

La mairesse de Montréal,

Valérie Plante

Mot du président du comité exécutif



C'est dans un esprit de rigueur et d'équité que nous avons préparé le budget 2025 et le programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de la Ville de Montréal, mon premier depuis que j'occupe la fonction de président du comité exécutif.

Ce budget, sous le signe de l'efficacité, reflète notre souci d'utiliser de manière optimale les fonds publics et

de consolider les finances de la métropole, tout en continuant d'investir de manière consciencieuse dans les priorités que nous partageons avec la population montréalaise.

Dans un contexte économique empreint de défis, la Ville se mobilise pour offrir des infrastructures et des services municipaux efficaces, de qualité et adaptés aux besoins de la population. Elle s'engage à poursuivre la révision de l'ensemble de ses activités et de ses programmes afin de générer des économies récurrentes, estimées à 200 M\$ sur le long terme, et d'améliorer la performance de ses activités.

En 2025, l'augmentation des charges fiscales qui relèvent des décisions du conseil municipal sera limitée à 1,8 %. De plus, le budget 2025 ne prévoit aucune augmentation du nombre de postes à la Ville centre. Nous réaliserons l'ensemble de nos missions avec les mêmes effectifs en 2025 que nous avons en 2024, même si nous avons ajouté des ressources en lien avec la salubrité des logements et la sécurité urbaine, des domaines que nous considérons prioritaires. Pour y parvenir, nous allons procéder à certains resserrements, qui permettront de compenser ces embauches.

Notre administration continue de gérer ses finances de façon responsable. Ainsi, Montréal poursuit sa stratégie d'accroissement du paiement au comptant, qui atteindra 475 M\$ cette année, et la Ville est en bonne voie d'assurer le retour du ratio d'endettement à 100 % des revenus de la Ville en 2027.

Le programme décennal d'immobilisations, qui totalise 24,8 G\$, permet de faire face à des décennies de sous-investissement dans l'entretien des infrastructures, notamment de l'eau et du réseau routier.

Plus particulièrement, 6,56 G\$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau, dont 599 M\$ en 2025, alors que 6,62 G\$ seront alloués aux infrastructures routières, dont 550 M\$ en 2025. D'autre part, la Ville compte investir 4,76 G\$ dans la prochaine décennie pour assurer le maintien de ses bâtiments et terrains, de même que pour le développement de nouveaux projets.

Afin de soutenir les arrondissements dans l'offre de services à la population, les transferts de la Ville centre pour 2025 seront indexés de 1,8 % par rapport à ceux de 2024.

Les organismes à but non lucratif contribuent grandement au bien-être de la population. Au cours des dernières années, ils ont dû redoubler d'efforts sans toujours pouvoir compter sur des revenus à la hauteur des besoins. Afin de reconnaître leur contribution exceptionnelle, nous avons décidé d'abolir la compensation financière que les organismes bénéficiant d'une exemption de taxes octroyée par la Commission municipale du Québec devaient verser à la Ville. Cela représente une somme estimée à 10,5 M\$ par année, qui demeurera dans les coffres d'organismes culturels, de sports et loisirs ou encore d'organismes venant en aide aux personnes en situation d'itinérance, leur permettant ainsi de réinjecter ces sommes au service de la population.

Comme vous pouvez le constater, le budget que nous présentons exprime un engagement profond, celui de mettre les fonds publics au service des priorités de la population et d'assurer une administration publique rigoureuse et performante. Nous investissons pour faire face à nos défis actuels, mais aussi pour l'avenir, en assumant pleinement nos responsabilités et en refusant de léguer nos problèmes d'infrastructures vieillissantes aux générations futures.

Le président du comité exécutif,

Luc Rabouin

Mot du directeur général



À mi-chemin dans le déploiement de notre Plan stratégique Montréal 2030, nous sommes déterminés à concrétiser cette vision d'avenir ambitieuse, inspirée par les citoyennes et les citoyens et les membres du personnel qui ont participé à son élaboration. Nous mènerons à terme cet important projet tout en relevant les défis budgétaires, sociaux et climatiques auxquels notre métropole et sa population sont confrontées,

et en tenant compte de la capacité de payer des Montréalaises et des Montréalais.

Dans ce contexte, nous déposons un budget responsable, qui mise notamment sur l'amélioration de l'efficacité des services à la population et la performance organisationnelle.

Nous poursuivons la révision des activités et des programmes, amorcée en 2023, une démarche qui permet de revoir la pertinence de nos activités et d'optimiser nos pratiques. Cet exercice contribue également à renforcer et maintenir une gestion exemplaire de nos finances; nous anticipons des gains d'efficacité et des économies de 200 M\$ à long terme, dont 29,3 M\$ en 2025.

Au cours de la prochaine année, nous limiterons les embauches. À cette fin, le budget présenté ne prévoit aucune augmentation des effectifs des services centraux. Nous sommes aussi déterminés à contrôler les coûts qui découlent des conventions collectives et de leur renouvellement, dans le respect de notre cadre financier.

L'entretien des infrastructures demeurera une priorité, plus particulièrement du côté de l'eau, des bâtiments et des équipements publics, ainsi que du réseau routier. Nous poursuivons également nos efforts pour adapter notre territoire aux effets des changements climatiques.

Je suis très fier de pouvoir compter au quotidien sur une fonction publique municipale mobilisée et engagée à contribuer à la réalisation de nos ambitions et à répondre aux besoins de la population.

Le directeur général de la Ville de Montréal,

A handwritten signature in blue ink that reads "B. Dagenais". The signature is fluid and cursive.

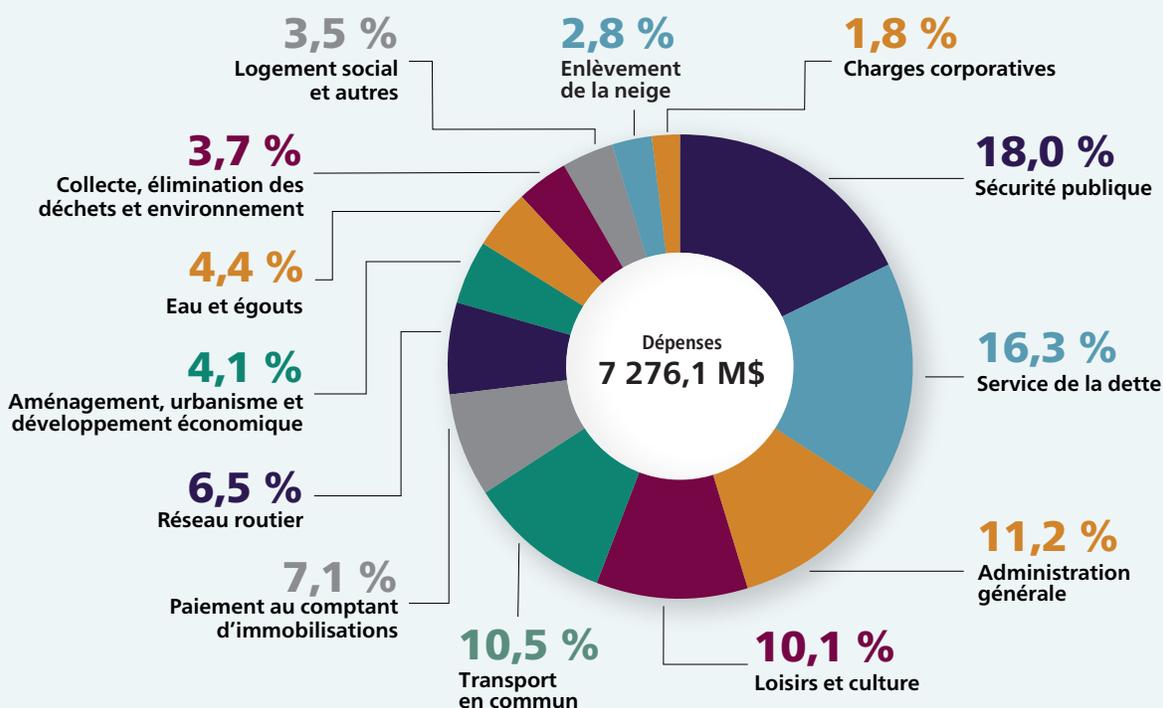
Benoit Dagenais

Budget de fonctionnement 2025

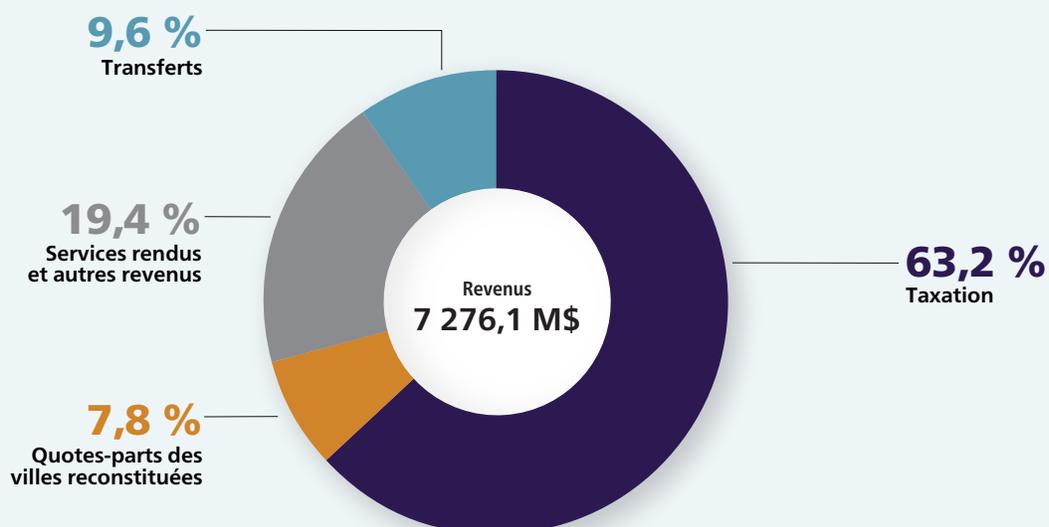
Un budget équilibré de 7,28 G\$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours.

Répartition des dépenses par activités



Provenance des revenus



Fiscalité locale

Une hausse des taxes foncières sous la responsabilité du conseil municipal en cohérence avec l'inflation observée.

Pour l'année 2025, le **conseil municipal** limite la hausse des charges fiscales sous son contrôle à 1,8 %, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels, ce qui se situe au niveau de l'inflation entre août 2023 et août 2024 pour la région métropolitaine de Montréal¹.

- Cette hausse est composée, à la fois pour les immeubles résidentiels et non résidentiels, d'une hausse de 1,4 % au niveau de la taxe foncière générale et de 0,4 % au niveau de la taxe spéciale relative au service de l'eau.
- Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 87 % et 97 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

Globalement, les **conseils d'arrondissement** haussent leurs taxes relatives aux services de 3,3 % et leurs taxes relatives aux investissements de 5,3 %.

- Les charges fiscales sous le contrôle des conseils d'arrondissement représentent respectivement 13 % et 3 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

En raison des proportions différentes que représentent les charges fiscales du conseil municipal et celles des taxes d'arrondissements dans les charges totales des immeubles résidentiels et non résidentiels, les décisions des différents conseils ont des effets différents sur les variations de charges totales de chacune de ces catégories d'immeubles.

Ainsi, en combinant les décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, les hausses des charges fiscales foncières totales pour 2025 sont de 2,2 % pour les immeubles résidentiels et de 1,9 % pour les immeubles non résidentiels.

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

1,6 % Décisions du conseil municipal	↑ 1,3 %	Taxe foncière générale
	↑ 0,4 %	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	↓ <0,1 %	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,6 % Décisions des conseils d'arrondissement	↑ 0,3 %	Taxes de services
	↑ 0,3 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières		2,2 %

Immeubles non résidentiels

1,8 % Décisions du conseil municipal	↑ 1,4 %	Taxe foncière générale
	↑ 0,4 %	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	↓ <0,1 %	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement	↑ <0,1 %	Taxes de services
	↑ <0,1 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières		1,9 %

¹ Inflation annuelle observée en date du 31 août 2024, Institut de la statistique du Québec.

La Ville de Montréal soutient les organismes à but non lucratif propriétaires en abolissant les compensations à la hauteur de 10,5 M\$

Les organismes à but non lucratif (OBNL) étant propriétaires des immeubles dans lesquels ils exercent leurs activités et détenant une reconnaissance de la Commission municipale du Québec (CMQ) bénéficient d'une exemption des taxes municipales. En conformité avec l'encadrement juridique de la Ville, une compensation financière était exigée de ces organismes pour défrayer une partie des services municipaux utilisés.

À partir de l'exercice financier 2025, ces OBNL n'auront plus à payer cette compensation financière à la Ville de Montréal, résultant en un soutien financier récurrent de 10,5 M\$ de la part de la Ville.

Les taxes afférentes aux terrains vagues desservis et non desservis seront augmentées

Suivant la sanction du PL 39² en décembre 2023, les municipalités du Québec ont la possibilité d'augmenter les taxes afférentes aux terrains vagues desservis et non desservis, incitant leurs propriétaires à utiliser de manière plus efficace leurs terrains. Ainsi, la Ville haussera les taux des terrains vagues, les faisant passer de l'équivalent du double du taux de base à quatre fois le taux de base.

Mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels

Le conseil municipal maintient la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels, introduite en 2019. Cette mesure permet d'imposer un taux moins élevé en-dessous du seuil de valeur foncière non résidentielle de 900 000 \$.

La différenciation des taux s'applique au taux de la taxe foncière générale ainsi qu'à celui de la taxe relative au financement de la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Elle s'applique également à la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Pour 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 \$ ou moins, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger de 16 % leurs charges fiscales totales. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficient de cette mesure.

Effet cumulatif de la mesure des taux différenciés sur un immeuble d'une valeur non résidentielle de 900 000 \$

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	22 566 \$	18 414 \$
Taxes spéciales	4 026 \$	3 861 \$
Taxes d'arrondissement	716 \$	716 \$
Total	27 308 \$	22 991 \$
Effet cumulatif de la mesure	(4 317 \$) (16 %)	

² Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives (2023, chapitre 33).

Rôle d'évaluation

Le rôle d'évaluation reflète la valeur marchande des propriétés foncières et ces valeurs sont remises à jour tous les trois ans pour refléter l'évolution du marché. La valeur foncière inscrite au rôle d'évaluation est celle qui est utilisée pour le calcul des taxes foncières.

La Ville ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des nouvelles valeurs. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville ajuste ses taux à la baisse.

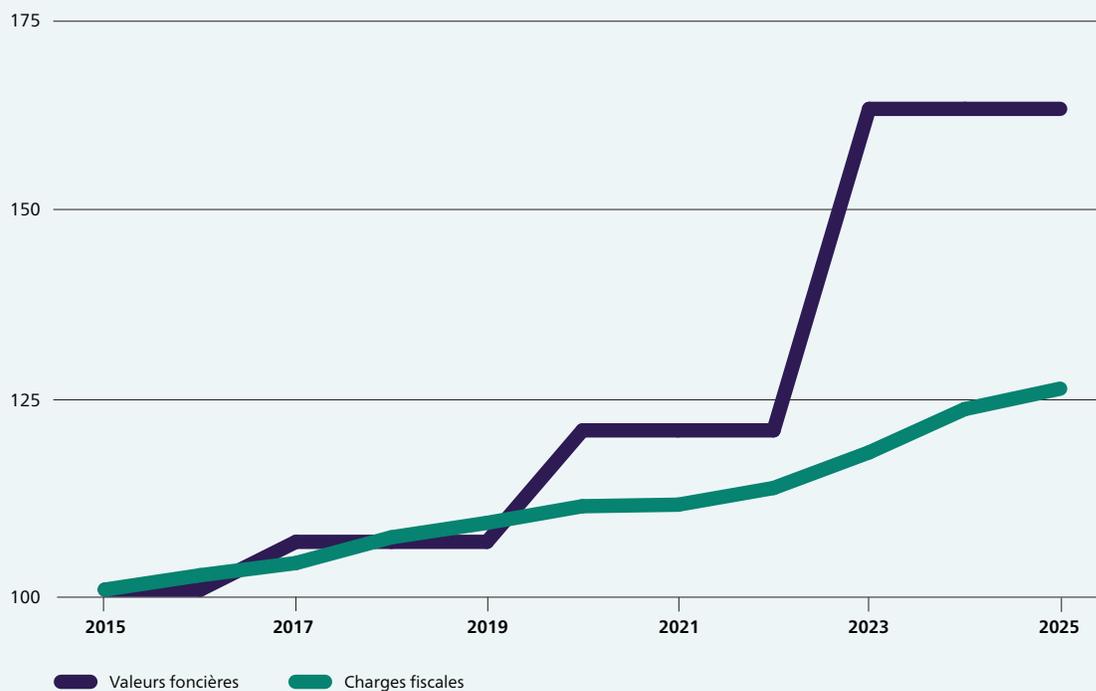
Puisque la Ville étale la variation des valeurs due à l'entrée en vigueur du rôle, cet ajustement à la baisse des taux est fait annuellement.

Ensuite, le conseil municipal augmente ses charges fiscales du pourcentage fixé pour l'année, habituellement fixé en relation avec l'inflation.

Les deux graphiques qui suivent illustrent cette mécanique.

Évolution des indices des charges fiscales totales et des valeurs foncières, immeubles résidentiels, 2015 à 2025

Indice (2015=100)



Évolution des taux moyens cumulés de la catégorie d'immeubles résiduelle (5 logements et moins), 2015 à 2025

(\$ par 100 \$ d'évaluation foncière)



Variation des charges fiscales foncières totales de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments expliqués précédemment se traduisent dans les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles. Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent de manière distincte les variations des charges fiscales attribuables aux taxes prélevées par le conseil municipal à celles prélevées par les conseils d'arrondissement.

Des différences existent entre les arrondissements pour les variations des charges fiscales totales relevant du conseil municipal. Ces différences s'expliquent principalement par :

- les effets du financement des dettes des anciennes villes contractées avant 2002;
- les effets du dépôt du rôle d'évaluation 2023-2025.

La Ville ayant choisi d'étaler la variation des valeurs foncières lors du dépôt du rôle d'évaluation 2023-2025, les effets de son dépôt se font graduellement sentir. L'avis d'imposition de chaque contribuable peut donc varier selon des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, en raison, entre autres, de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la Ville de Montréal.

Variation moyenne des charges fiscales de 2024 à 2025, immeubles résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investissements	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	1,4 %	(0,1 %)	0,4 %	1,7 %	0,3 %	(0,0 %)	0,3 %	2,0 %
Anjou	1,2 %	(0,0 %)	0,3 %	1,5 %	0,2 %	1,0 %	1,2 %	2,7 %
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	2,4 %	0,3 %	0,2 %	0,5 %	2,9 %
Lachine	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	2,3 %	0,2 %	0,2 %	0,4 %	2,8 %
LaSalle	1,0 %	(0,0 %)	0,3 %	1,3 %	0,8 %	(0,1 %)	0,6 %	1,9 %
Le Plateau-Mont-Royal	1,2 %	(0,1 %)	0,4 %	1,6 %	0,2 %	(0,0 %)	0,2 %	1,7 %
Le Sud-Ouest	1,4 %	(0,1 %)	0,4 %	1,8 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	2,1 %
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	1,2 %	0,0 %	0,3 %	1,5 %	0,6 %	1,3 %	1,9 %	3,4 %
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	2,3 %	0,3 %	0,5 %	0,8 %	3,1 %
Montréal-Nord	1,2 %	(0,0 %)	0,3 %	1,5 %	0,6 %	0,6 %	1,2 %	2,7 %
Outremont	1,0 %	(0,0 %)	0,3 %	1,4 %	0,2 %	0,4 %	0,6 %	1,9 %
Pierrefonds-Roxboro	2,4 %	0,0 %	0,6 %	3,1 %	0,3 %	0,7 %	1,0 %	4,1 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	1,4 %	(0,0 %)	0,4 %	1,8 %	0,3 %	0,7 %	1,0 %	2,8 %
Rosemont—La Petite-Patrie	1,3 %	(0,1 %)	0,4 %	1,6 %	0,2 %	0,3 %	0,5 %	2,0 %
Saint-Laurent	1,3 %	(0,0 %)	0,4 %	1,7 %	0,1 %	(0,1 %)	(0,0 %)	1,7 %
Saint-Léonard	0,8 %	0,0 %	0,3 %	1,1 %	0,4 %	0,5 %	0,9 %	2,0 %
Verdun	1,4 %	0,0 %	0,4 %	1,8 %	0,3 %	0,3 %	0,6 %	2,3 %
Ville-Marie	(0,2 %)	(0,1 %)	0,1 %	(0,2 %)	0,3 %	0,2 %	0,5 %	0,2 %
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	1,6 %	(0,0 %)	0,4 %	2,0 %	0,3 %	0,2 %	0,4 %	2,4 %
Ville de Montréal	1,3 %	(<0,1 %)	0,4 %	1,6 %	0,3 %	0,3 %	0,6 %	2,2 %

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2025, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Variation moyenne des charges fiscales de 2024 à 2025, immeubles non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investissements	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	1,1 %	(0,1 %)	0,4 %	1,5 %	0,0 %	(0,0 %)	(0,0 %)	1,4 %
Anjou	4,7 %	0,0 %	0,8 %	5,6 %	0,1 %	0,3 %	0,3 %	5,9 %
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	1,7 %	(0,0 %)	0,5 %	2,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	2,2 %
Lachine	8,0 %	0,0 %	1,2 %	9,4 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	9,6 %
LaSalle	4,7 %	0,0 %	0,8 %	5,7 %	0,2 %	(0,0 %)	0,2 %	5,8 %
Le Plateau-Mont-Royal	1,9 %	(0,0 %)	0,5 %	2,4 %	0,0 %	(0,0 %)	(0,0 %)	2,3 %
Le Sud-Ouest	2,8 %	0,0 %	0,6 %	3,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	3,4 %
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	0,9 %	0,0 %	0,4 %	1,3 %	0,0 %	0,2 %	0,3 %	1,5 %
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	3,9 %	0,0 %	0,7 %	4,8 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %	4,9 %
Montréal-Nord	4,2 %	0,1 %	0,8 %	5,1 %	0,1 %	0,2 %	0,3 %	5,4 %
Outremont	3,5 %	0,0 %	0,7 %	4,3 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %	4,4 %
Pierrefonds-Roxboro	1,3 %	0,0 %	0,4 %	1,7 %	(0,0 %)	0,1 %	0,0 %	1,7 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	4,0 %	0,1 %	0,7 %	4,9 %	0,1 %	0,2 %	0,2 %	5,1 %
Rosemont—La Petite-Patrie	3,1 %	0,0 %	0,7 %	3,8 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	3,9 %
Saint-Laurent	6,5 %	0,0 %	1,0 %	7,6 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	7,7 %
Saint-Léonard	4,6 %	0,1 %	0,8 %	5,6 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	5,8 %
Verdun	1,0 %	(0,0 %)	0,4 %	1,4 %	(0,0 %)	0,0 %	0,0 %	1,4 %
Ville-Marie	(2,7 %)	(0,2 %)	(0,1 %)	(3,1 %)	(0,0 %)	0,0 %	0,0 %	(3,1 %)
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	2,2 %	(0,0 %)	0,5 %	2,7 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	2,7 %
Ville de Montréal	1,4 %	(<0,1 %)	0,4 %	1,8 %	< 0,1 %	< 0,1 %	0,1 %	1,9 %

Note : Puisque les taxes spéciales relatives à la voirie et au financement de la contribution à l'ARTM ne font l'objet d'aucune variation en 2025, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Faits sillants

Budget 2025 et PDI 2025-2034 : Une métropole à échelle humaine

Avec un budget de fonctionnement équilibré de 7,28 G\$ pour 2025 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034 de 24,8 G\$, la Ville de Montréal s'engage dans le maintien de ses infrastructures et le développement de milieux de vie durables et inclusifs. Elle est plus que jamais déterminée à faire preuve d'une grande rigueur budgétaire et à répondre aux besoins de toute la population, en ne laissant personne derrière.

Cibler six thématiques prioritaires

Le budget 2025 et le PDI 2025-2034 servent les priorités, les ambitions et les aspirations des Montréalaises et des Montréalais à travers six thématiques clés :

- 1 La performance organisationnelle**, pour offrir des services de qualité, au meilleur coût possible.
- 2 L'habitation**, pour répondre à la crise du logement, favoriser le développement et la protection de logements hors marché, et accélérer les mises en chantier.
- 3 L'itinérance**, pour soutenir les personnes en situation d'itinérance, dans un contexte de crise des vulnérabilités.
- 4 Le centre-ville**, pour renforcer l'attractivité du cœur économique de Montréal, en misant sur ses forces et en appuyant les efforts de ceux et celles qui contribuent à son essor.
- 5 Les infrastructures**, pour poursuivre le déploiement du plan de maintien des actifs, ainsi que leur développement, dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques.
- 6 La vision du Montréal de demain**, pour bâtir une ville à échelle humaine, inclusive, résiliente, et axée sur la mobilité et la nature.

Performance organisationnelle

La Ville se mobilise pour offrir des infrastructures et des services municipaux efficaces et adaptés aux besoins de la population. Elle s'engage également à optimiser sa gestion des ressources, pour générer des économies récurrentes et améliorer sa performance organisationnelle.



Poursuivre la revue des activités

En 2025, la Ville maintiendra la revue de ses activités et programmes, une démarche entreprise en 2023. Cet exercice rigoureux permet d'explorer diverses pistes d'amélioration et engendre ainsi des gains d'efficacité. En scrutant ses activités, la Ville vise à les optimiser, tout en les alignant davantage sur son plan stratégique Montréal 2030 et ses priorités organisationnelles. Elle assurera une gestion axée sur les résultats, et poursuivra la réalisation des projets et des initiatives issues du plan stratégique Montréal 2030.

Sur le volet financier, les résultats et effets de la revue des activités se feront progressivement sentir dans le temps. Ainsi, les économies nettes anticipées à long terme sont de l'ordre de 200 M\$, dont 29,3 M\$ dès 2025.

Contrôler les embauches

La Ville limitera ses embauches, afin de restreindre la hausse de sa masse salariale. Elle n'augmentera donc pas les effectifs de ses services centraux en 2025. Elle demeurera engagée à assurer une prestation de services de qualité, adaptée aux besoins des citoyennes et des citoyens, et le fera en prenant soin de déployer les ressources appropriées aux bons endroits. Cet exercice de rationalisation permettra de compenser les embauches nécessaires pour répondre aux priorités.

Renforcer les équipes du SPVM

La Ville continuera à déployer sur le terrain des équipes de police représentatives des communautés desservies. L'intention reste la même : offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires.

L'embauche de policières et de policiers a été priorisée, afin d'atteindre l'objectif d'augmenter de 225 ressources l'effectif policier du SPVM.

Habitation

La crise du logement touche de plus en plus de gens, à Montréal comme ailleurs. En 2025, la Ville intensifiera ses efforts pour accélérer les mises en chantier et accroître l'ensemble de l'offre résidentielle. Afin de préserver l'abordabilité et l'attractivité de la métropole, elle mettra en œuvre sa stratégie Loger+, qui vise l'atteinte d'une cible de 20 % de logements hors marché d'ici 2050.

Afin de réaliser ses ambitions et d'appuyer le déploiement de sa stratégie Loger+, la Ville a bonifié le budget du Service de l'habitation de 100 M\$ pour les trois prochaines années. Ceci représente un investissement historique qui permettra d'accroître l'offre de logements hors marché à Montréal, de protéger le parc de logements et les locataires, tout en soutenant les promoteurs communautaires et privés.

Loger+

La Ville a réservé pour 2025 une nouvelle enveloppe de 38,2 M\$, pour conclure des partenariats stratégiques, afin de soutenir le développement de projets d'habitations hors marché. Pour faciliter et accélérer la réalisation de tels projets sur des sites lui appartenant déjà, la Ville a récemment annoncé de nouvelles modalités au sujet de sa politique de cession de terrains et d'immeubles municipaux à des fins d'habitation.

Toujours dans l'optique d'accroître l'offre de logements hors marché, la Ville poursuivra ses initiatives d'acquisition d'immeubles stratégiques, en exerçant notamment son droit de préemption. Pour ce faire, elle prévoit investir 566,7 M\$ dans les 10 prochaines années. En 2024, 11 immeubles ont ainsi été acquis, ce qui représente 518 logements. Par ailleurs, cinq immeubles ont été cédés à des organismes d'habitation, pour un total de 343 unités.

Deux autres projets phares continueront sur leur lancée en 2025 : l'entente de collaboration avec la Société de développement Écoquartier Louvain pour la vente et la construction de neuf lots à usage résidentiel et mixte, avec un potentiel de 1 000 logements hors marché, ainsi que les travaux du Groupe d'accélération pour l'optimisation du projet de l'Hippodrome (GALOPH), afin de créer, à terme, 20 000 nouveaux logements sur le site de l'Hippodrome et ses alentours.

Par ailleurs, des mesures d'accélération spécifiques viseront à simplifier les processus d'approbation et le cadre réglementaire. La première initiative, une cible de 120 jours maximum pour l'émission de permis de construction et de transformation pour les projets immobiliers de plein droit, sera déployée à l'échelle de la Ville dès le 1^{er} janvier 2025.

Acquisition d'immeubles pour développer des logements hors marché (sociaux et abordables)

566,7 M\$ au PDI 2025-2034

Stratégie Loger+

100 M\$ sur 3 ans, dont 33 M\$ au budget 2025



Protéger+

En 2025, la Ville se mobilisera pour améliorer la qualité du parc immobilier et protéger les locataires. Elle va notamment intensifier l'approche Propriétaire responsable, qui vise à agir en amont pour améliorer le quotidien des locataires. La Ville embauchera ainsi neuf personnes supplémentaires au Service de l'habitation, qui seront dédiées aux enjeux d'insalubrité. Une nouvelle équipe sera d'ailleurs créée pour réaliser l'inspection préventive de 8 000 bâtiments comprenant près de 130 000 logements d'ici cinq ans. En coordination avec ce volet préventif, l'équipe de salubrité régulière du Service de l'habitation poursuivra ses efforts pour inspecter 3 500 logements en 2025.

D'autre part, dans le but d'amplifier les efforts en matière d'inspection et de favoriser la prévention des incendies, neuf ressources additionnelles seront allouées à la prévention incendie et s'ajouteront aux 24 ressources octroyées en 2024 au Service de sécurité incendie de Montréal.

Par ailleurs, la Ville renforcera son appui à différents organismes de défense des droits des locataires en déployant, dès 2025, un soutien financier de 500 000 \$ par an sur 3 ans. Elle renouvellera également son Opération 1^{er} juillet, en offrant des services d'aide aux personnes et aux familles en difficulté, qui n'auront pas réussi à se reloger.

Approche Propriétaire responsable

3 M\$ d'ici 2027 et embauche de 9 personnes en 2025

Opération 1^{er} juillet

3,5 M\$ au budget 2025

Appui aux organismes de défense des droits des locataires

1,5 M\$ sur 3 ans, dont 500 K\$ au budget 2025



Itinérance

Face à l'ampleur de la crise des vulnérabilités, la Ville continuera à déployer des efforts importants pour répondre aux enjeux qui dépassent son champ d'action. Bien que la question de l'itinérance touche plusieurs acteurs gouvernementaux, la Ville de Montréal est déterminée à assumer pleinement son rôle, dans les limites de son périmètre d'action. Elle se mobilisera ainsi pour soutenir les organismes communautaires, et le réseau de la santé et des services sociaux, tout en tenant compte des préoccupations de la population, afin que chaque personne puisse vivre de façon digne et sécuritaire à Montréal.

Renforcer le soutien financier

Déterminée à appuyer les organismes communautaires engagés auprès des personnes en situation d'itinérance ou œuvrant en cohabitation sociale, et consciente des demandes et des besoins grandissants, la Ville bonifiera son soutien financier de 3,3 M\$, le portant à près de 10 M\$.

Dès 2025, les OBNL œuvrant en itinérance, propriétaires de leur immeuble et qui détiennent une reconnaissance de la Commission municipale du Québec, bénéficieront d'une exemption de la compensation qui leur était historiquement exigée. La Ville estime que c'est un répit supplémentaire de plus de 1 M\$ qu'elle offre à ces organismes déjà exempts de la taxe foncière. Ce répit financier leur permettra de rediriger ces sommes vers des services directs auprès des populations vulnérables.

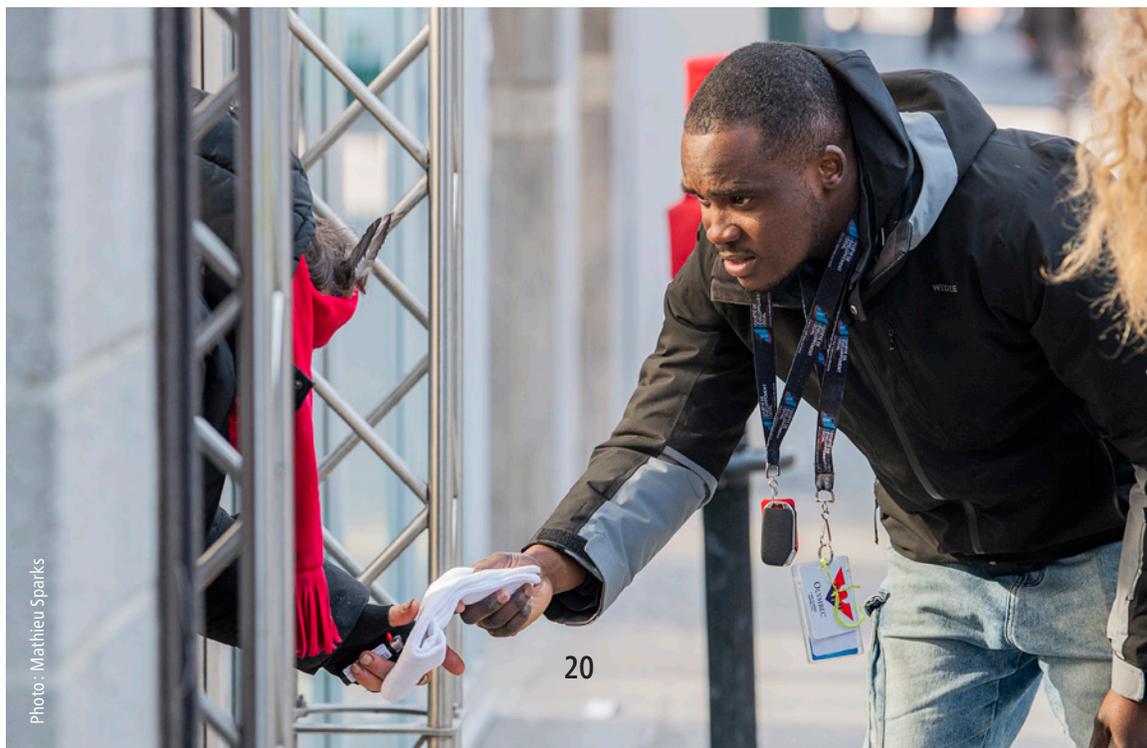
Sortir les gens de la rue

Dans le but de prévenir l'itinérance, la Ville continuera à protéger des maisons de chambres, qui représentent souvent le dernier rempart des personnes à risque de se retrouver sans logis.

Depuis 2022, elle a assujéti au droit de préemption 104 lots de maisons de chambres et en a acquis 9, ce qui représente 138 chambres au total. En 2025, la Ville restera à l'affût afin de saisir les meilleures opportunités pour en préserver davantage.

Par ailleurs, l'entente majeure établie entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) permettra de construire 300 logements destinés à des personnes à risque ou en situation d'itinérance d'ici 2027.

En parallèle, un projet pilote d'habitations modulaires avec accompagnement sera lancé en 2025. Cette initiative innovante visera, dans un premier temps, le déploiement de 60 unités d'habitation qui hébergeront, de manière transitoire, des personnes en situation d'itinérance en attente d'un logement social.





Favoriser l'inclusion et la cohabitation sociale

L'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), composée d'intervenantes et d'intervenants psychosociaux de première ligne, sera déployée à travers les 19 arrondissements de la Ville. Sa mission : apaiser les situations de conflit ou de détresse dans l'espace public, en assurant une présence sur le terrain 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Enfin, le renouvellement de l'entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) permettra d'encourager diverses initiatives à l'intention des personnes vulnérables et marginalisées. Les projets cibleront des quartiers qui cumulent des vulnérabilités sociales et économiques, en se basant sur l'indice d'équité des milieux de vie.

Appui aux organismes œuvrant en itinérance

9,8 M\$ au budget 2025

Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

11 M\$ en 2025

ÉMMIS

10 M\$ au budget 2025, dont 5 M\$ de subvention du ministère de la Sécurité publique

Unités modulaires d'habitation avec accompagnement

60 unités en 2025

Construction de logements destinés aux personnes à risque ou en situation d'itinérance

300 logements d'ici 2027

Consultation de l'OCPM

En 2025, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), mandaté par la Ville de Montréal, poursuivra sa vaste consultation, afin d'examiner les conditions nécessaires pour assurer la meilleure intégration possible des ressources pour les personnes en situation d'itinérance.

L'exercice vise à ouvrir un dialogue de société et à donner la parole à tous les citoyennes et citoyens, y compris celles et ceux en situation d'itinérance.

Alors que la crise de l'itinérance prend de l'ampleur et que les organismes communautaires subissent une pression croissante, la Ville souhaite utiliser cette démarche publique pour recenser les bonnes pratiques et élaborer collectivement des solutions.

Centre-ville

La Ville est déterminée à agir pour accroître l'attractivité du centre-ville, moteur économique et cœur culturel du Québec. La Stratégie centre-ville 2030, lancée en 2024, a ainsi été pensée pour une expérience renouvelée, inclusive et vibrante, en toute saison et à toute heure de la journée.

En 2025, dans un contexte de crise des vulnérabilités et d'enjeux économiques, la Ville misera sur les forces du centre-ville, tout en consolidant les acquis des dernières années. Plus que jamais, elle souhaite inviter les gens à choisir le centre-ville de Montréal comme lieu de vie, de travail, d'études, de magasinage, de loisirs et de divertissement.

Elle appuiera de nombreuses initiatives qui visent à augmenter l'achalandage, et intensifiera sa collaboration avec les sociétés de développement commercial (SDC), les commerçants et les organismes culturels, pour favoriser le dynamisme du centre-ville et encourager la créativité sous toutes ses formes.

La Ville consacrera également des efforts soutenus à la propreté, à la gestion des chantiers et à la sécurité urbaine. À cet effet, elle allouera un budget supplémentaire de 4 M\$ à la propreté du centre-ville et des principales artères de la métropole.

Et parce que l'expérience unique du centre-ville passe par la culture, elle bonifiera son soutien aux nombreux festivals et événements culturels qui s'enchaîneront tout au long de l'année. Une somme additionnelle de 1 M\$ y sera attribuée, pour un total de 8,2 M\$ en 2025. Par ailleurs, la programmation hivernale 2024-2025 s'étendra du temps des Fêtes jusqu'au mois de mars, pour célébrer la créativité montréalaise, par le biais d'événements et d'activités aux accents nordiques, festifs et lumineux.



Pour renforcer la vitalité de la métropole à toute heure, la Politique de la vie nocturne montréalaise sera déployée en 2025, et proposera une expérience inspirante, créative et inclusive. En outre, la Ville de Montréal augmentera de 2,5 M\$ l'enveloppe dédiée à son programme d'insonorisation des salles de spectacles, afin qu'il soit offert à davantage de salles.

Avec l'adoption de sa Stratégie centre-ville 2030, la Ville réitère son ambition de faire de son centre-ville, le plus beau et le plus vert en Amérique du Nord. Sur 10 ans, elle prévoit investir 1 G\$ dans les infrastructures, pour développer ce secteur incontournable de Montréal.

Afin de bonifier les nombreuses initiatives prévues pour le centre-ville, une enveloppe supplémentaire de 10 M\$ sera consacrée à la Stratégie centre-ville en 2025.

Enfin, de nombreux secteurs du centre-ville seront mis à l'honneur en 2025, dont :

- la Place des Montréalaises, environnement de verdure, de rassemblement et de réflexion, qui reliera le centre-ville au Vieux-Montréal et dont l'inauguration aura lieu au printemps;

- la rue Sainte-Catherine, qui sera réaménagée d'est en ouest, pour améliorer l'expérience de magasinage, de divertissement et de mobilité;
- le Quartier latin, avec le développement d'un projet immobilier sur le site de l'Îlot Voyageur Sud.

Programmation hivernale

1,2 M\$ au budget 2025

Soutien aux festivals

8,2 M\$ au budget 2025

Politique de la vie nocturne montréalaise

3 M\$ sur 3 ans, soit 1 M\$ au budget 2025

Renforcement des opérations de propreté

4 M\$ au budget 2025

Rue Sainte-Catherine Ouest

420,9 M\$ au PDI 2025-2034

Rue Sainte-Catherine Est

148,6 M\$ au PDI d'ici 2030



Infrastructures

Consciente des impacts de la crise climatique et de la nécessité de préserver ses actifs, la Ville réitère ses priorités : entretenir les infrastructures de l'eau, les bâtiments et équipements publics, ainsi que le réseau routier. Elle s'engage également à améliorer la résilience de son territoire face aux événements climatiques extrêmes.



Photo : Mathieu Sparks

Optimiser les infrastructures de l'eau

Dans une volonté de poursuivre les efforts requis pour rattraper le déficit historique de maintien des actifs de l'eau, la Ville consacrera dans les dix prochaines années plus de 6,6 G\$ à ses infrastructures, comme les usines d'eau potable, de désinfection des eaux usées, ainsi que divers réservoirs et stations de pompage. Elle accordera une attention particulière à l'entretien des réseaux d'approvisionnement en eau potable, ainsi qu'aux réseaux de collecte des eaux usées et des eaux de pluie. Par ailleurs, les travaux de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, la plus grosse unité d'ozonation au monde, se poursuivront.

Les bénéfices de ces projets d'envergure sont nombreux : diminution des risques pour la santé publique, protection et restauration de la faune et des milieux aquatiques du fleuve Saint-Laurent, réduction significative des émissions de GES, et valorisation des matières résiduelles.

Enfin, la Ville lancera sa stratégie montréalaise de l'eau, dans le but d'aligner les priorités de l'ensemble des acteurs montréalais en matière de gestion de l'eau et d'adaptation à la crise climatique.

Entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts

2,6 G\$ au PDI 2025-2034

Station d'épuration

250,2 M\$ au PDI 2025-2034

Usines d'eau potable

398,1 M\$ au PDI 2025-2034

Procédé d'ozonation (station Jean-R.-Marcotte)

543,3 M\$ au PDI 2025-2034

Atténuer les effets des pluies intenses

Consciente de la crise climatique et des enjeux liés aux épisodes de fortes pluies, la Ville poursuivra la mise en œuvre du plan d'action sur la résilience face aux inondations. En complément de ses investissements dans les infrastructures souterraines, elle continuera à bâtir des aménagements de surface, pour diriger les eaux de pluie vers des zones de moindre impact.

La Ville a d'ores et déjà bonifié son plan directeur de drainage, afin d'adapter le réseau primaire d'égouts à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des pluies. D'autre part, elle construira davantage d'infrastructures vertes, multifonctionnelles et résilientes. En plus d'absorber et de drainer l'eau de pluie lors de précipitations abondantes, ces aménagements de surface, aussi appelés parcs et rues éponges, ont l'avantage d'ajouter de nouvelles fonctions à des infrastructures existantes ou prévues, tout en offrant de nombreux bénéfices sur le plan économique, social et écologique. Grâce à cette stratégie d'adaptation à la crise climatique, Montréal rejoint le peloton de tête des villes leaders en matière de gestion intégrée et durable des eaux pluviales.

Infrastructures naturelles et hybrides

160,6 M\$ au PDI 2025-2034

Plan directeur de drainage

698,7 M\$ au PDI 2025-2034



Le budget climat : transposer les objectifs et stratégies climatiques en mesures concrètes, réalisables et financées

Soucieuse de prendre en compte l'impact climatique et environnemental dans toutes ses décisions, la Ville poursuivra le déploiement du budget climat, lancé l'an dernier.

Par ailleurs, elle maintiendra son engagement à consacrer 10 à 15 % de son PDI dans des investissements liés à l'adaptation aux changements climatiques, notamment dans des infrastructures naturelles et hybrides.

Le budget climat, c'est :



Un système de gouvernance qui intègre les considérations climatiques au processus budgétaire



Un moyen d'arrimer les dépenses de la Ville à ses engagements climatiques



Un cadre pour cibler quelles actions climatiques sont nécessaires

Bonifier la vie de quartier

En 2025, la Ville allouera des sommes importantes à l'entretien et au développement de ses infrastructures et installations municipales, en particulier ses actifs culturels, sportifs et de loisirs.

Parmi les projets phares, citons : le Complexe sportif Claude-Robillard, le Complexe récréatif Gadbois et la construction de quatre nouveaux complexes aquatiques intérieurs. Certains bâtiments municipaux, comme des casernes de pompiers, des installations aquatiques, des marchés publics et des arénas, bénéficieront également de travaux de rénovation ou d'entretien.

Du côté des bibliothèques, des centres culturels et des maisons de la culture, la planification et les travaux se poursuivront, afin d'offrir des environnements accueillants et accessibles. Les efforts seront mis sur les bibliothèques Saint-Charles dans le Sud-Ouest, Yves-Ryan à Montréal-Nord, Père-Ambroise à Ville-Marie, ainsi qu'à Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dix maisons de la culture bénéficieront également de mises à niveau, et les projets de maisons de la culture à Rosemont-La-Petite-Patrie, Ahuntsic-Cartierville et Lachine suivront leur cours. En parallèle, les travaux de trois projets d'espaces culturels mixtes progresseront.

Enfin, sur le plan de l'accessibilité universelle, la Ville reste déterminée à faire de Montréal une métropole accessible et inclusive, où chaque personne peut exercer ses droits et réaliser ses activités quotidiennes de façon autonome et sans entrave, quelles que soient ses capacités. Elle poursuivra ainsi l'aménagement de bâtiments, de lieux publics et d'infrastructures accessibles.

Programme d'accessibilité universelle des bâtiments municipaux

30 M\$ au PDI en 2025

Programme d'aménagement urbain inclusif

56,4 M\$ au PDI 2025-2034

Complexe sportif Claude-Robillard

126,9 M\$ d'ici 2029

Centre Gadbois

112 M\$ d'ici 2029

Mise aux normes d'installations aquatiques

174,1 M\$ au PDI 2025-2034

Mise aux normes de quatre arénas

50 M\$ d'ici 2028

Entretien des actifs sportifs, culturels et de loisirs

885 M\$ au PDI 2025-2034

Réseau des bibliothèques et des maisons de la culture³

420,5 M\$ au PDI 2025-2034

³ Les arrondissements participent également au financement.

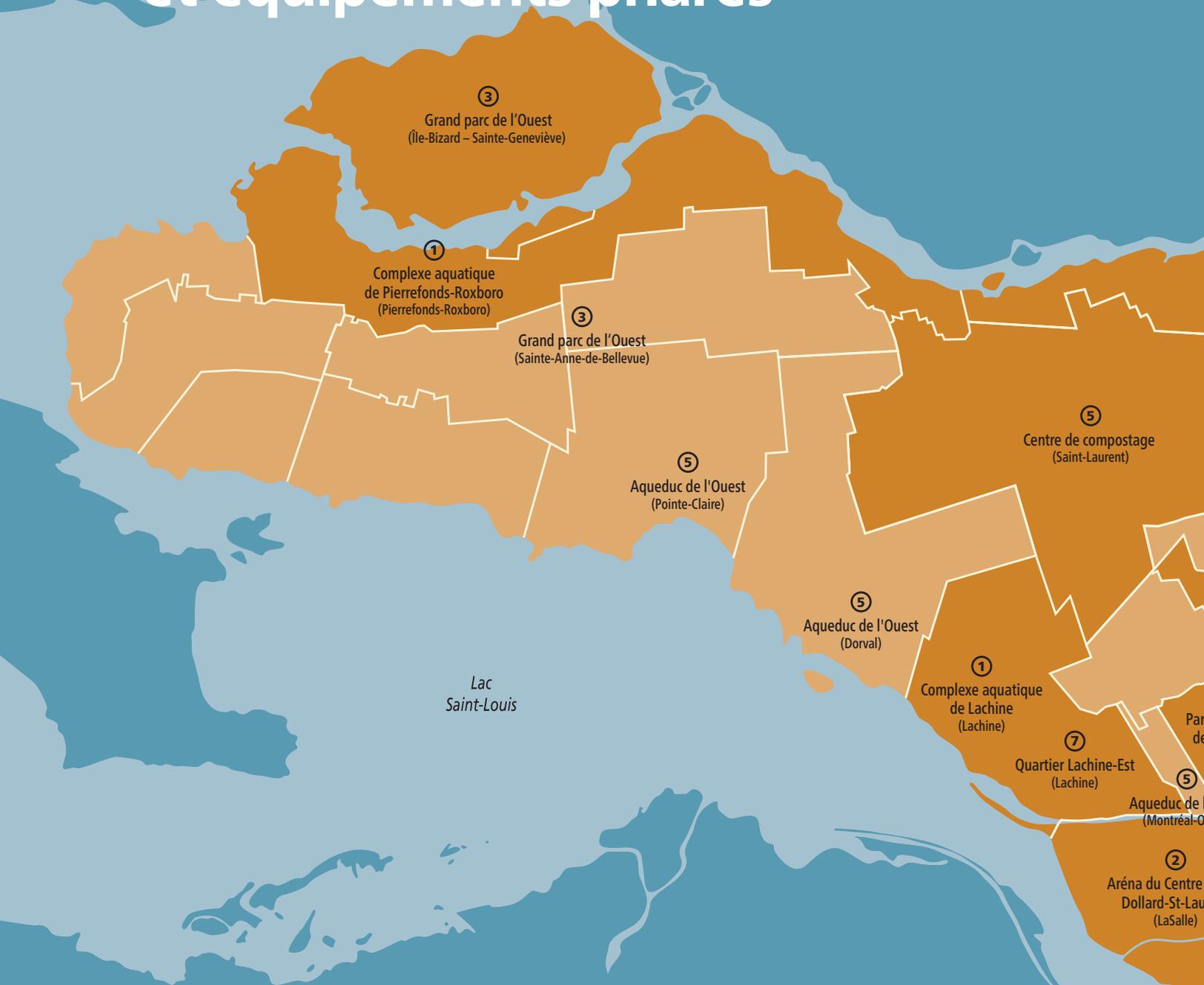
Réduire les entraves

À la suite du Sommet sur les chantiers, et conformément aux engagements de la Charte montréalaise des chantiers, la Ville a mis en place divers projets destinés à faciliter les déplacements et à limiter les entraves. Ces nombreuses initiatives, qui incluent de nouvelles obligations pour les détenteurs de permis d'occupation du domaine public, se poursuivront en 2025.

Présente sur le terrain 7 jours sur 7, l'Escouade mobilité continuera à favoriser une mobilité durable, en veillant au respect des exigences liées aux travaux et chantiers de construction. Elle intervient notamment pour retirer des entraves de la voie publique, améliorer la circulation et renforcer la sécurité des personnes à mobilité réduite, des piétons et des cyclistes.



Coup d'œil sur quelques projets d'infrastructures et équipements phares



- ① Complexes aquatiques
- ② Installations sportives
- ③ Parcs et places publiques
- ④ Zones piétonnes et de mobilité active

- ⑤ Infrastructures de l'eau et de gestion des déchets
- ⑥ Installations culturelles
- ⑦ Secteurs prioritaires
- ⑧ Transport collectif



Laval



Longueuil

Fleuve Saint-Laurent

- ③ Place des Montréalaises (Ville-Marie)
- ④ Quartier des spectacles (Ville-Marie)
- ④ Rue Sainte-Catherine Est et Ouest (Ville-Marie)
- ④ Zone à priorité piétonne dans le Vieux-Montréal (Ville-Marie)
- ⑥ Centre culturel mixte Sanaaq (Ville-Marie)
- ⑦ Quartier des Faubourgs (Ville-Marie)

Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal
Les 15 autres villes liées de l'agglomération



Le Montréal de demain

Le Montréal de demain, c'est une métropole à la qualité de vie hors pair, qui mise sur l'aménagement de son territoire, sur la mobilité collective et active, sur des rues commerciales dynamiques, et sur le développement de quartiers inclusifs, accessibles et sécuritaires. Autant d'ambitions qui se traduiront en actions concrètes, conformément aux engagements du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050.



Photo : Mathieu Sparks

Bâtir de nouveaux quartiers

Dès 2025, la Ville mettra en place des solutions concrètes sur le plan du logement, des transports actifs et collectifs, des parcs et des espaces verts, du patrimoine, et bien plus, afin de déployer les propositions de son Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050.

Au cœur de ce nouveau modèle de développement urbain : des quartiers complets, desservis par des solutions de mobilité, qui offriront à proximité tous les services de base du quotidien.

La Ville poursuivra donc les travaux des cinq secteurs ciblés en priorité : Lachine-Est, Namur-Hippodrome, Louvain-Est, des Faubourgs et Bridge-Bonaventure.

Ces nouveaux quartiers offriront près de 50 000 logements d'ici 2050. Dans la foulée de la mise en œuvre du quartier Namur-Hippodrome, la Ville mettra en place un bureau de projet, afin d'assurer un développement cohérent du quartier, en misant sur une mobilité douce et des transports structurants.

Namur-Hippodrome

300,0 M\$ au PDI 2025-2034

Louvain-Est

75,3 M\$ au PDI 2025-2034

Secteur des Faubourgs

454,9 M\$ au PDI 2025-2034

Bridge-Bonaventure

124,0 M\$ au PDI 2025-2034

Lachine-Est

82,5 M\$ au PDI 2025-2034

Favoriser l'accès à la nature

En 2025, la Ville poursuivra le déploiement du Plan nature et sports, pour protéger et améliorer ses espaces verts, tout en encourageant un mode de vie actif.

Elle continuera de développer de nouveaux grands parcs, comme le Grand parc de l'Ouest, le Grand parc de l'Est, le parc-nature de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, le parc Frédéric-Back, ainsi que des corridors verts.

Animée par la volonté de mettre en valeur le caractère insulaire de Montréal, la Ville réalisera également des travaux de réhabilitation de berges dans le réseau des grands parcs.

Du côté du Mont-Royal, des travaux seront effectués pour préserver la biodiversité et améliorer les accès à ce site emblématique, tout en appuyant la transition écologique. À proximité, le parc Jeanne-Mance se verra modernisé, et deviendra un lieu plus accessible, plus agréable et plus écologique.

Enfin, aux quatre coins de la métropole, plus de 70 parcs locaux et installations sportives extérieures seront aussi transformés d'ici 2025.

Développement de nouveaux grands parcs

336 M\$ au PDI 2025-2034, dont 53,5 M\$ pour des corridors verts

Programme de réhabilitation de berges

128,4 M\$ au PDI 2025-2034

Programme d'acquisition de milieux naturels

271,8 M\$ au PDI 2025-2034

Installations sportives locales et municipales

463,2 M\$ au PDI 2025-2034

Parc du Mont-Royal

101,5 M\$ au PDI 2025-2034

Parc Jeanne-Mance

30,8 M\$ au PDI 2025-2034



Photo : Mathieu Sparks

Offrir une meilleure expérience piétonne

Grande nouveauté depuis l'été 2024 dans le Vieux-Montréal : l'aménagement graduel d'une zone à priorité piétonne. Cette initiative transformera l'expérience du Vieux-Montréal et favorisera la mobilité et le confort des personnes qui circulent à pied, sans toutefois limiter l'accès aux résidences et aux commerces. Elle proposera ainsi un parcours attrayant, qui mettra en valeur le site patrimonial, tout en stimulant la fréquentation des commerces et des services. En 2025, la Ville réalisera la deuxième phase du projet, sur la rue de la Commune, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Berri.

Réparties aux quatre coins de la ville, les rues piétonnes commerciales suscitent un engouement grandissant et contribuent à accroître la vitalité des quartiers et des commerces locaux. Ayant atteint le statut de rendez-vous incontournable de l'été montréalais, ces rues festives, accessibles et animées, bénéficieront d'une enveloppe bonifiée. Le financement de neuf d'entre elles est d'ailleurs confirmé pour les trois prochaines années (Mont-Royal, Duluth, de Castelnau, Wellington, Ontario, Saint-Denis, Sainte-Catherine Est, Saint-Hubert et Bernard), et de nouvelles seront au programme à l'été 2025.

Zone à priorité piétonne du Vieux-Montréal
31,1 M\$ au PDI 2025-2034

Piétonnisation des rues commerciales
12 M\$ de 2025 à 2027

Propulser la mobilité

En 2025, la Ville soutiendra le développement d'une offre de transport collectif, actif et partagé, accessible sur l'ensemble de son territoire et adaptée aux besoins des usagères et usagers.

À cet effet, les projets phares des dernières années progresseront, notamment le prolongement de la ligne bleue et celui du SRB Pie-IX, jusqu'à la rue Notre-Dame, ainsi que le REM et la création d'axes de mobilité durable. En 2025, ces axes seront implantés sur Henri-Bourassa (2,6 km), Hochelaga (2,4 km) et Saint-Urbain (3 km). De plus, le projet de mode de transport structurant pour le grand Sud-Ouest franchira une nouvelle étape, avec le dépôt du dossier d'opportunité, qui regroupe diverses analyses du projet, y compris les différentes options possibles et les principales variables économiques et financières. Toujours dans l'optique d'encourager la mobilité durable et locale, la Ville et ses partenaires étudieront plusieurs projets d'implantation d'un vaste réseau de tramway, qui sera connecté aux autres modes de transport collectif et qui reliera les quartiers efficacement, grâce à la fréquence de ses passages.

Sur le plan de la sécurité routière, la Ville continuera le déploiement de sa vision zéro décès et blessures graves. Elle consacrera une attention soutenue à diverses initiatives d'apaisement de la circulation, comme la sécurisation d'intersections et l'aménagement de saillies de trottoirs, pour renforcer la sécurité des Montréalaises et des Montréalais, en plus d'accroître leur bien-être au quotidien. En 2025, près de 200 intersections et 23 km de rues seront ainsi sécurisés ou réaménagés.

Vision Zéro
1,6 G\$ au PDI 2025-2034

Accompagnement des travaux de la ligne bleue
158,3 M\$ au PDI 2025-2034

Réseau express vélo et réseau cyclable
300 M\$ au PDI 2025-2034,
dont 30 M\$ en 2025

Valoriser la langue française

À titre de métropole francophone des Amériques, la Ville de Montréal entend favoriser la diversité sous toutes ses formes, tout en célébrant le caractère rassembleur de la langue française, langue officielle et commune, socle de son identité et vecteur de cohésion dans l'espace public. En 2025, en s'appuyant sur les recommandations du comité de la langue française, elle actualisera son Plan d'action en matière de valorisation de la langue française. Elle soutiendra également une vaste programmation culturelle consacrée à la valorisation du français, dont de nombreux ateliers de francisation et des activités de développement de la lecture à travers son réseau de bibliothèques, ainsi que des ateliers de médiation théâtrale et des représentations dans les maisons de la culture.

**Programme
décennal
d'immobilisations
2025-2034**

Un PDI de 24,8 G\$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes.

Planifier à long terme

La Ville présente son cinquième PDI, un exercice qui témoigne de la volonté d'assurer une planification stratégique et intégrée sur 10 ans, dans un contexte où, notamment, les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours aussi importants.

S'aligner sur les orientations stratégiques de Montréal 2030

Les investissements réalisés dans le cadre du PDI 2025-2034 prennent en compte les priorités du plan stratégique Montréal 2030, notamment en matière d'urbanisme, de transition écologique, et de solidarité, d'équité et d'inclusion.

En 2024, la Ville a publié son deuxième portrait de l'état des actifs municipaux, afin de présenter une vue d'ensemble de l'état des actifs de la Ville et d'alimenter le processus d'élaboration du PDI. Avec la mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030, la connaissance de l'état des actifs devient essentielle à la prise de décision et à la priorisation des investissements à court, moyen et long terme.

D'autre part, la Ville a dévoilé en 2024 son projet de Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050, dont l'adoption est prévue en 2025. Le PUM présente la vision d'aménagement et de développement du territoire de la Ville de Montréal. Il aura donc, dans les prochaines années, une grande influence sur les priorités du PDI.

Finalement, la Ville a poursuivi la revue de ses activités et de ses programmes, une démarche réalisée dans le respect de la capacité de payer des contribuables et des contraintes budgétaires de la Ville. Cet exercice vise à offrir des services de qualité, adaptés aux besoins de la population, tout en optimisant la gestion des ressources, afin de générer des économies récurrentes.

Adopter une approche rigoureuse, responsable et équilibrée

Les investissements prévus dans le cadre du PDI 2025-2034 s'élèvent à 24 788,2 M\$. La protection des éléments des actifs représente 66,9 % des investissements, alors que le développement, l'acquisition, l'installation et la construction d'infrastructures comptent pour 33,1 %.

Cette répartition permet de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures, afin de s'adapter aux besoins et réalités actuelles, tout en offrant des services de qualité aux Montréalaises et Montréalais.

Prioriser les infrastructures vieillissantes

Depuis 2015, la Ville a consacré une attention soutenue à l'entretien et au maintien des infrastructures, notamment celles de l'eau et du réseau routier. Maintenant dotée d'une meilleure connaissance de l'état réel de ses infrastructures, elle est en mesure de mieux cibler les investissements et d'en optimiser les coûts. Parce que les besoins demeurent importants, les investissements dans les infrastructures de l'eau (6 563 M\$) et les infrastructures routières (6 620 M\$) demeurent l'axe central de ce PDI, soit 53 % des investissements pour un total de 13 183 M\$, afin de réduire le déficit d'entretien.

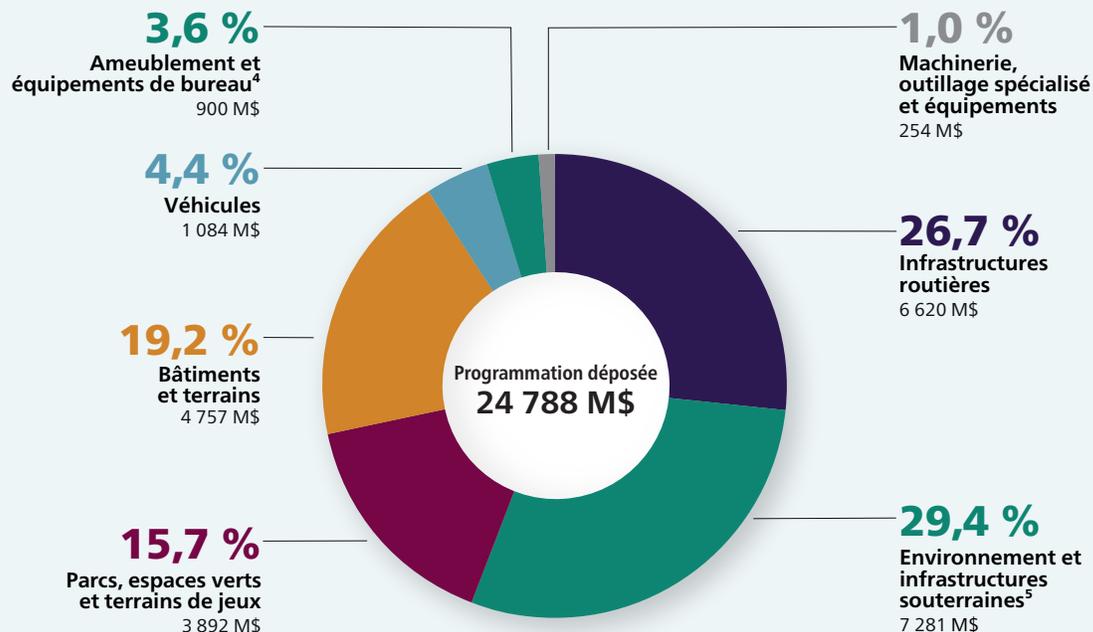
Miser sur les installations municipales

Grande propriétaire immobilière, la Ville prévoit investir 4 757,1 M\$ dans l'entretien de ses bâtiments et terrains, de même que dans le développement de nouveaux projets. Par exemple, le PDI 2025-2034 comporte plusieurs programmes consacrés :

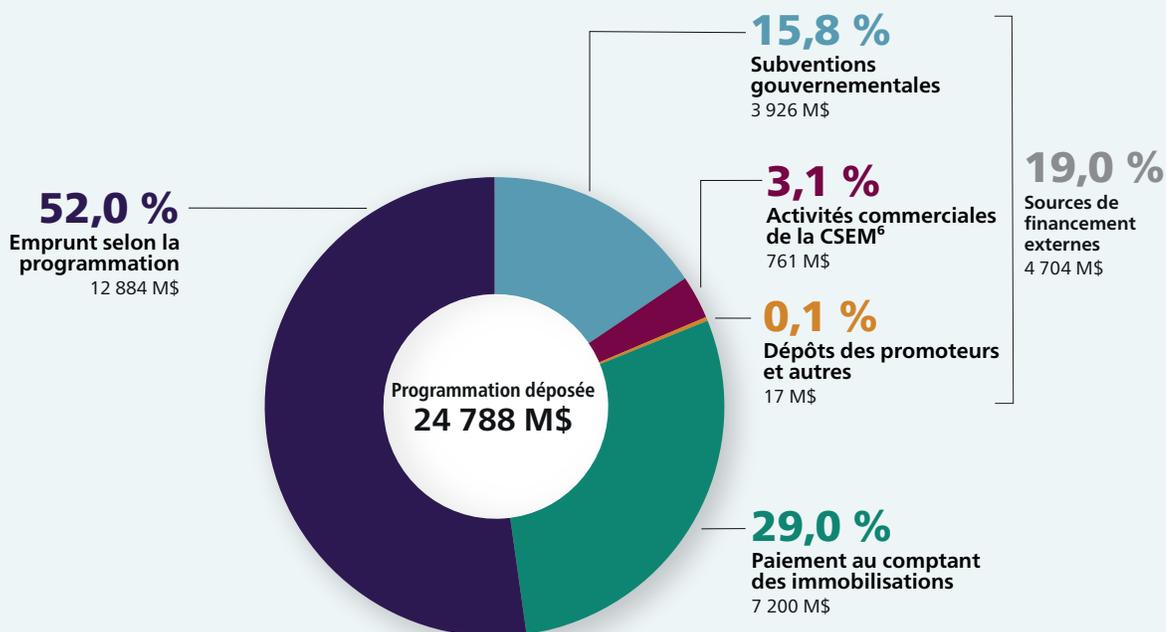
- au réseau des bibliothèques (402,3 M\$);
- à la protection de l'actif immobilier (361,2 M\$);
- aux actifs immobiliers du SPVM et du SIM (356,9 M\$);
- à l'Espace pour la vie (275,2 M\$);
- aux équipements culturels (170,1 M\$);
- aux cours de service des arrondissements (149,2 M\$);
- aux rénovations majeures du complexe Claude-Robillard et de la cour municipale (147,4 M\$).

D'autre part, des investissements de 884,2 M\$ sont prévus afin de rehausser et d'optimiser les systèmes de technologies de l'information de la Ville.

Investissements par catégorie d'actifs



Modes de financement



4 Intègre l'informatique

5 Intègre l'eau

6 Commission des services électriques de Montréal

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

De 2025 à 2034, 6 563,2 M\$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau, dont 599,1 M\$ en 2025. Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts demeure une priorité : 1 834,2 M\$ y seront investis dans la prochaine décennie. Le programme prévoit notamment le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont également prévus pour le plan directeur de drainage (698,7 M\$), le réseau primaire d'aqueduc (508,0 M\$) et le réseau primaire d'égouts (297,8 M\$).

Eau potable

Le PDI 2025-2034 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs d'eau potable, particulièrement pour les usines de traitement (398,1 M\$), ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (109,9 M\$). Afin d'assurer et de fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de Lachine et de Dorval après le démantèlement de leurs usines, la Ville poursuivra la mise en œuvre de l'aqueduc de l'Ouest, pour répondre aux besoins en eau potable, tant en quantité qu'en qualité, et ce, au meilleur coût à long terme.

Par ailleurs, la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish permettra de sécuriser l'alimentation en eau potable de près de 1,2 million de Montréalaises et Montréalais.

Réservoir et station de pompage McTavish
323,4 M\$ au PDI 2025-2034

Aqueduc de l'Ouest
188,6 M\$ au PDI 2025-2034

Eaux usées

Le PDI 2025-2034 prévoit des sommes importantes pour le maintien de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (250,2 M\$). De plus, la Ville continuera la construction de l'usine de désinfection des eaux usées à l'ozone et la construction de l'usine de traitement et de valorisation des boues, afin de remplacer les quatre incinérateurs qui arrivent à la fin de leur vie utile.

Par ailleurs, un montant de 160,6 M\$ sera consacré au développement d'aménagements de surface permettant la gestion des eaux pluviales dans des infrastructures multifonctionnelles.

Station d'épuration Jean-R.-Marcotte - Construction de l'usine de désinfection
543,3 M\$ au PDI au PDI 2025-2034

Station Jean-R.-Marcotte - Usine de traitement et de valorisation des boues
1 223,4 M\$ au PDI 2025-2034

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau

(en millions de dollars)



Maintenir et renouveler les infrastructures routières

De 2025 à 2034, 7 063,5 M\$ seront alloués aux infrastructures routières et aux pistes cyclables, dont 593,7 M\$ en 2025. La priorité sera donnée à la protection et à la réhabilitation des infrastructures, qui bénéficieront d'un montant de 4 891,9 M\$.

Deux programmes totalisant 1 261 M\$ permettront de bonifier l'aménagement des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces programmes visent notamment à améliorer la sécurité, la fonctionnalité et la convivialité des rues, tout en favorisant les transports actifs et collectifs.

D'autre part, un investissement de 601,9 M\$ dans le réseau artériel et local est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure.

En accord avec l'approche Vision Zéro, la Ville poursuivra la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 150 M\$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et d'autres lieux fréquentés par les enfants ainsi que par les personnes âgées, qui sont surreprésentés parmi les victimes de collisions.

Par ailleurs, parce qu'elle reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement actif des personnes, la Ville consacrera 540,6 M\$ d'ici 2034 au développement et à l'optimisation de son réseau cyclable.

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest

420,9 M\$ au PDI 2025-2034

Secteur Assomption-Souigny

325,4 M\$ au PDI 2025-2034

Prolongement de la ligne bleue

158,3 M\$ au PDI 2024-2033

Complexe Turcot

123,6 M\$ au PDI 2025-2034

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières (en millions de dollars)



Gestion de la dette

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation à la politique de gestion de la dette, tout en mandatant le Service des finances pour l'élaboration d'une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de ladite politique.

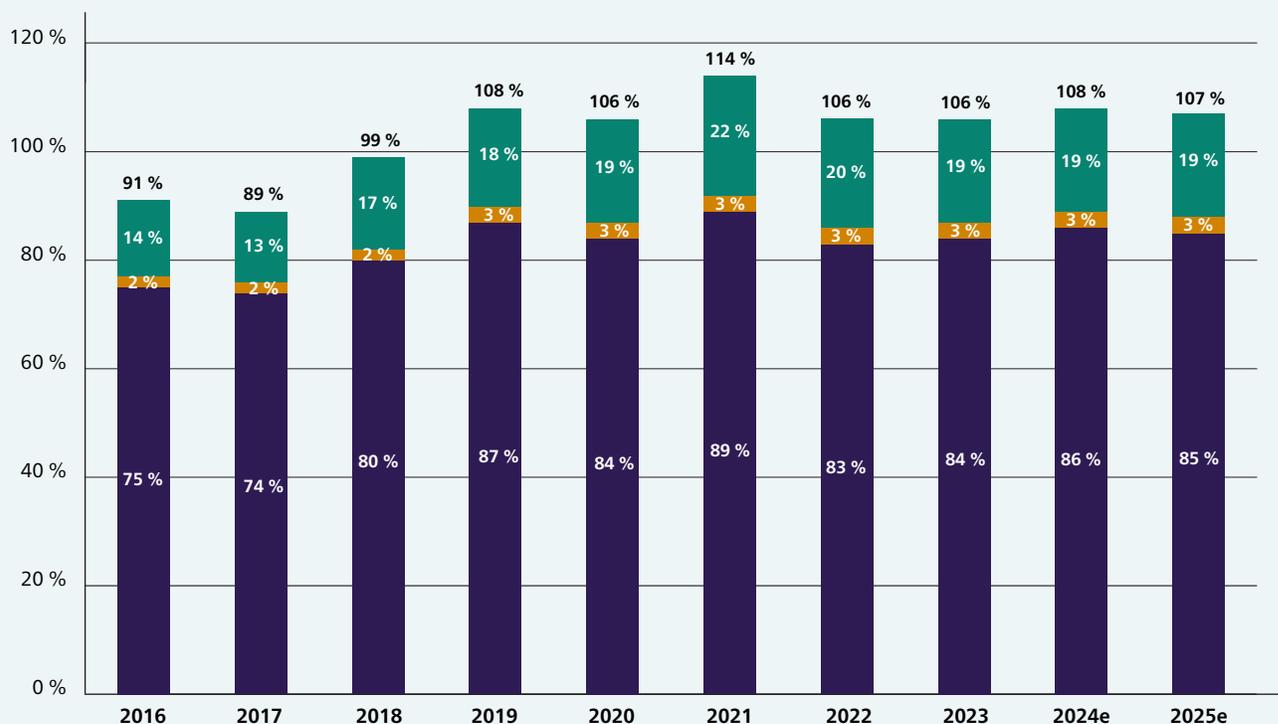
Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G\$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant – ce qui représente, pour les années 2025 à 2027, un versement total de 1 746 M\$, soit 475 M\$ pour 2025, 582 M\$ pour 2026 et 689 M\$ pour 2027;
- exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximal de trois ans. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville



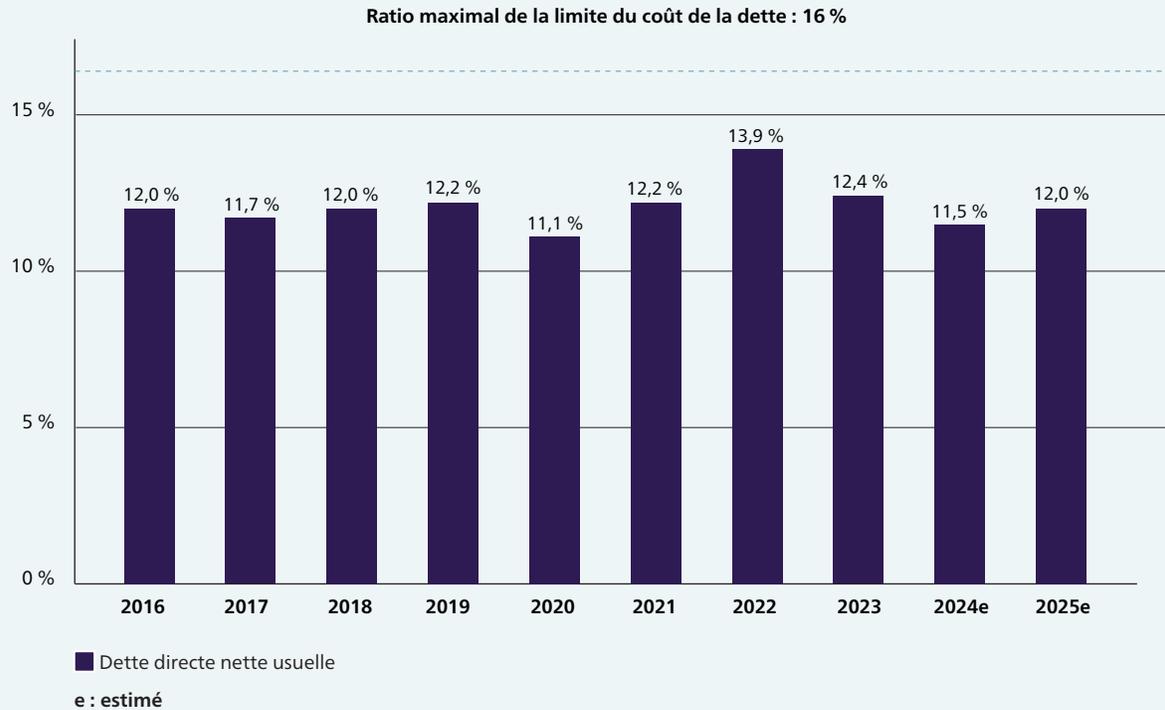
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024e	2025e
Total	91 %	89 %	99 %	108 %	106 %	114 %	106 %	106 %	108 %	107 %
Dette de la STM	14 %	13 %	17 %	18 %	19 %	22 %	20 %	19 %	19 %	19 %
Autres dettes	2 %	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Dette de la Ville	75 %	74 %	80 %	87 %	84 %	89 %	83 %	84 %	86 %	85 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net⁷ de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville.

Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses



⁷ Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M\$.

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances et de l'évaluation foncière
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

Dépôt légal
4^e trimestre 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-2006-6
Faits saillants
Budget de fonctionnement 2025
Programme décennal d'immobilisations 2025-2034
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal,
Service des ressources humaines
et des communications
1778-04 Budget 2025

Imprimé au Canada sur du papier recyclé.



Montréal 

Montréal.ca